

Dans nos lycées professionnels, nous accueillons des jeunes de plus en plus en difficulté qui ont besoin que les enseignants puissent les considérer avec la plus grande attention. Ces situations demandent bien évidemment que nos classes aient des effectifs réduits. Cette année, encore une fois, les Dotations Globales Horaires attribuées aux établissements, qui sont calculées à partir des effectifs prévisionnels imposés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, ne permettront pas de répondre aux réels besoins de nos élèves. Pour exemple, les 3<sup>ème</sup> PREPRO sont dotés seulement de 32h, ce qui ne permettra aucun dédoublement sauf à prélever des moyens sur d'autres formations ! C'est inadmissible ! Mais nous avons bien compris que la politique de l'Etat qui consiste à «sur-orienter» en seconde générale ou technologique, et ce au détriment des jeunes et de leur famille, à développer la formation par apprentissage coûte que coûte et surtout au détriment de la formation initiale publique et laïque, et à démanteler les structures de l'enseignement adapté aux différents handicaps de certains jeunes, ne peut avoir d'autres conséquences que de dégrader les conditions de travail des enseignants et donc les conditions d'études des jeunes.

Aujourd'hui, il est demandé aux membres élus de ce Conseil d'Administration, de se prononcer par un vote sur la répartition des moyens attribués à notre établissement pour la rentrée 2013. L'enveloppe globale étant insuffisante, il est impossible, malgré la meilleure volonté du monde de ceux qui se sont attelés à la tâche, d'établir un Tableau de Répartition des Moyens Donnés correspondant aux réels besoins de nos élèves. Nous ne voulons pas être co-responsables de cette politique néfaste pour l'avenir de notre société. C'est pourquoi, nous ne pouvons que voter CONTRE cette répartition proposée par notre chef d'établissement. Nous invitons également tous les autres élus de ce CA à prendre leurs responsabilités et à refuser cette politique en votant CONTRE ce TRMD.